



# LE BÂTISSEUR

Juillet 2014

BULLETIN PUBLIÉ PAR LA CSN-CONSTRUCTION DEPUIS 1966



UN AN APRÈS LA TRAGÉDIE

## Lac-Mégantic se reconstruit



NÉGOCIATION I-CI

## Mieux vaut une entente qu'une loi spéciale



CLEMMENT ALLARD



MICHEL GIRoux

## Le comité exécutif vous souhaite de bonnes vacances

**C**ette année, les vacances s'étendent du 20 juillet au 2 août. Durant cette période, nos bureaux demeurent ouverts afin de répondre aux situations urgentes. Profitez-en pour passer de bons moments, en famille ou entre amis, relaxez, rigolez et amusez-vous ! Mais surtout n'oubliez pas d'être prudentes et prudents au volant et dans vos activités, nous voulons vous revoir en pleine forme.

Le comité exécutif de la CSN-Construction vous souhaite d'excellentes vacances ! ■

- Bertrand Gauthier**, trésorier
- Karyne Prigent**, secrétaire générale et responsable condition féminine nationale
- Pierre Brassard**, président

**Mise à jour de vos disponibilités**

La CSN-Construction vous invite à profiter de la période estivale pour mettre à jour vos disponibilités au besoin. Vous n'avez qu'à composer le **1 888 598-2044**.

**Avis de décès**

**N**ous avons le regret de vous annoncer le décès de notre camarade Louis-Marcel Roy qui fut président du Syndicat régional de Mauricie-Bois-Francs et militant de longue date à la CSN-Construction.

Toutes nos condoléances à son épouse, à sa famille et à ses amis. ■



MICHEL GIRoux

 **Suivez-nous sur Facebook !**  
Cliquez J'AIME sur la page [www.facebook.com/csnconstruction](http://www.facebook.com/csnconstruction)



# Le mot du président

**Pierre BRASSARD**  
CSN-CONSTRUCTION

## Susciter l'intérêt collectif par l'action solidaire

**L**e début de l'année 2014 a marqué le pas à la négociation des secteurs institutionnel, commercial et industriel. La tâche ne fut pas facile. Nous devions reprendre l'exercice là où nous l'avions laissé l'été dernier, à la suite de l'adoption d'une loi spéciale imposée par le gouvernement Marois, suivant plusieurs jours de grève. Cette année, notre objectif se résume toujours à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs de l'industrie de la construction par la ratification d'une convention collective négociée et non par l'imposition d'une autre loi spéciale.

Avec une prévision totalisant 155 millions d'heures, les perspectives d'emplois pour 2014 sont relativement bonnes, malgré le retard dans le début des travaux dû à une température hivernale interminable et le

déclenchement d'une élection provinciale qui nous a ramené à la case départ sur les promesses d'emplois du dernier gouvernement. Heureusement, l'arrivée de la température plus clémente a permis le retour au travail dans plusieurs régions du Québec.

### **Le syndicalisme à la manière CSN, J'Y CROIS**

Du 26 au 30 mai dernier, la CSN tenait son 64<sup>e</sup> congrès sous le thème *Le syndicalisme à la manière CSN, J'Y CROIS*. Plus de 2800 militantes et militants de notre mouvement se sont réunis à Québec et ont débattu sur les propositions qui guideront notre travail pour les trois prochaines années. Les thèmes abordés tout au long de cette semaine de rencontre avaient tous un lien avec l'emploi, le syndicalisme et notre rapport de force. Ceux-ci touchaient, entre autres, à la protection de l'emploi, à l'offensive en syndicalisation, à la démocratie syndicale dynamique, au travail de qualité, à un revenu décent tout au long de la vie, à un meilleur rapport de force et au développement durable.

En terminant, une réorganisation des services directs aux membres est sur le

point d'être mis en opération. Des militantes et des militants sillonneront les chantiers pour rencontrer les membres de la CSN-Construction afin de discuter avec eux de différents dossiers qui nous préoccupent tels que la santé et la sécurité au travail, la priorité régionale d'embauche, les problématiques liées au travail, les besoins des membres et divers sujets touchant à la conjoncture actuelle.

Nous gardons le cap sur nos orientations et notre mission priorise toujours le travail partout, pour toutes et pour tous.

Revenez-nous en forme à la fin de vos vacances! ■



**UN AN APRÈS LA TRAGÉDIE**

# Lac-Mégantic se

Par **Martin Petit**

Photos: **Jocelyn Riendeau**

**L**a nuit du 5 juillet 2013 restera gravée à jamais dans la mémoire des Méganticoises et des Méganticois. En plus d'avoir emporté la vie de 47 parents et amis, la catastrophe a défiguré une grande partie du centre-ville de la petite municipalité, l'espace qui constituait le milieu de vie de la population. Au lendemain des événements, la CSN—Construction avait invité ses membres à contribuer solidairement

aux campagnes de souscription pour les résidents de Lac-Mégantic.

Cette année, en plus des travaux réguliers déjà prévus, la reconstruction des immeubles détruits et la décontamination de la zone rouge mobilisent plus de 250 travailleuses et travailleurs de la construction. Sur le territoire de la municipalité, une vingtaine de chantiers totalisent des investissements avoisinant un demi-milliard de dollars.

Même si la décontamination prendra encore plusieurs mois, les travaux de reconstruction du centre-ville, en marge de l'espace jadis occupé et toujours interdit d'accès à la population, devraient être bien avancés cet automne.

## **Un des chantiers importants**

*Le Bâtitseur* a rencontré Natacha Martin, technicienne en arpentage sur un de ces



**Natacha Martin, technicienne en arpentage, à la CSN-Construction depuis mai 2010.**



# reconstruit

chantiers, et membre de la CSN-Construction depuis mai 2010.

« En général, j'exerce mon métier dans la région de Mégantic. Actuellement, nous travaillons sur le chantier de la rue Laval qui devait commencer au mois de juillet 2013. Étant donné les événements tragiques survenus juste avant, il a été retardé à cet été. Nous sommes donc contents de l'avoir enfin commencé. C'est certain que

pour les résidentes et les résidents, ça fait beaucoup de travaux qui sont exécutés partout en même temps dans la ville. Mais malgré tout ce que nous avons vécu, la vie doit continuer.

« Pour notre employeur, Lafontaine et fils, le contrat sur lequel nous travaillons représente le plus important jamais signé par Gaétan Lafontaine qui est décédé dans la tragédie. On se souvient encore comment

il était heureux et fier de l'avoir obtenu et qu'il en faisait sa priorité. On le concrétise donc en son honneur.

Sur tous les chantiers actuellement en cours, on a beaucoup d'entrepreneurs de l'extérieur. Et ce que je peux vous dire, c'est que pour les gens de la région, nous sommes très fiers de contribuer à la reconstruction de notre ville et nous y mettons tout notre cœur. » ■

# Un pas à la fois



Par **Karyne Prigent**  
Secrétaire générale  
et responsable  
de la condition féminine

**À** la fin de l'année 2013, une plainte officielle contre une publicité sexiste de la compagnie d'outillage Makita, accompagnée d'une pétition de plus de 1500 signatures, a été déposée aux Normes canadiennes de publicité par la CSN-Construction, appuyée par la CSN.

Rapidement, la compagnie Makita nous a informés qu'elle ne comptait ni produire, ni distribuer le calendrier Miss Makita 2014, ni l'utiliser à des fins publicitaires au Canada. Un autre pas dans la bonne direction a donc été fait.

Bien sûr, certains diront : « Ben là, elle voulait aller dans un monde d'hommes, il fallait qu'elle s'attende à ça ! »

C'est un peu comme si une personne allait chez le coiffeur pour une coupe de cheveux et que finalement, celle-ci en ressortait presque chauve, le coiffeur lui disant : « Ben là, tu les voulais courts ! »

Si un homme exerce un métier qui le passionne dans un milieu majoritairement féminin, par exemple infirmier ou éducateur en garderie, ne voudrait-il pas, lui aussi, avoir le droit de choisir ce métier, tout en vivant dans un milieu de travail respectueux et sans discrimination ? N'essayeriez-vous pas de changer les mentalités afin de faire tomber les préjugés ?

Dans tous les secteurs, il est inconcevable de voir de tels affichages sexistes, et ce, que ce soit envers les hommes ou envers les femmes. En général, les employeurs n'acceptent pas ces pratiques, alors pourquoi en serait-il autrement dans l'industrie de la construction ?

Ces images dégradantes font perdurer les préjugés face aux capacités des femmes à travailler dans ce domaine autant que les

hommes, et font également entrave à leur crédibilité. Elles contribuent à rendre leur intégration et leur maintien au travail plus difficile, puisque ce genre de publicité ouvre toute grande la porte à des commentaires désobligeants de la part de leurs collègues.

Nous sommes convaincus que c'est grâce à de petites victoires comme celle-ci que nous arriverons un jour à enrayer la discrimination envers les femmes dans l'industrie de la construction.

## Une réflexion s'impose

Pourquoi la construction demeure-t-elle une industrie si homogène ?

Pourquoi sommes-nous si réfractaires à l'évolution des mentalités et à l'acceptation des différences ?

Peu d'immigrants, de femmes et d'autochtones sont acceptés dans notre industrie, et encore aujourd'hui, il est difficile d'afficher son homosexualité sans craindre de représailles.

Ne devrions-nous pas plutôt retenir tous les aspects positifs de l'inclusion et de l'ouverture à l'Autre, et ce, peu importe son sexe, son origine ou son orientation sexuelle ?

Une équipe diversifiée constitue un mélange riche de connaissances, qui offre de multiples forces, qui échange des visions



CONTRIBUTION MILITANTE

**Le 8 mars dernier au Bistro In Vivo, des membres de la CSN-Construction ont souligné la Journée internationale des femmes.**

différentes, et qui permet d'avancer et de partager différents savoirs.

Le travail que nous réalisons tous les jours sur les chantiers sera toujours celui d'une équipe. La collaboration, la solidarité et l'entraide sont nécessaires afin d'exécuter un travail de qualité, rapidement et efficacement, tout en ayant la sécurité comme priorité. Nous avons donc intérêt à nous ouvrir à de nouvelles méthodes, à de nouvelles visions ou à d'autres forces, quelles qu'elles soient. ■

## Conciliation travail-famille

# Un gain important

Dès l'entrée en vigueur de la dernière convention collective du secteur résidentiel, une importante disposition touchant aux horaires de travail a été introduite. Celle-ci nous permet de mieux concilier notre vie familiale à nos horaires de travail. Voici donc le paragraphe qui a été ajouté au chapitre 18.01 :

**Ajout – 3) Conciliation travail-famille :** L'employeur permet, lorsque possible, à un salarié qui a des obligations reliées à la garde d'un enfant, de déplacer le début et/ou la fin de son quart de travail lorsque l'horaire des services de garderie qu'il fréquente ne lui permet pas de respecter l'horaire de travail prévu. Le salarié doit fournir une pièce justificative si l'employeur en fait la demande.

# Programme d'incitatifs à la formation des femmes en entreprises

À l'automne 2014, l'industrie de la construction mettra en place un nouveau programme d'incitatifs à la formation des femmes en entreprises (PIFFE). Une campagne de formation sera déployée pour informer les femmes qui intégreront l'industrie et les employeurs de ce nouveau programme. Le PIFFE est une initiative du CFPIC, et s'inscrit dans le cadre du renouvellement du programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction (PAEF). Le PIFFE sera géré grâce au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) qui sont administrés par la CCQ.



NORMAND BLOUIN

PASCAL RATHE



## Vox-pop et résolution au 64<sup>e</sup> congrès de la CSN

« La place des femmes dans le domaine de la construction est encore pertinente aujourd'hui. C'est un gros point à améliorer dans les métiers traditionnellement masculins et nos lois doivent y contribuer. Seulement 1,3 % des emplois dans la construction sont occupés par des femmes. C'est minime et c'est difficile de percer et de rester en place. » — **Emmanuelle-Cynthia Foisy, présidente du syndicat de la construction des Laurentides**

À cet égard, lors du 64<sup>e</sup> congrès, les délégué-es des syndicats de la CSN ont adopté la résolution suivante afin de nous doter d'un plan d'action. Comme nous l'avons fait dans le passé, la CSN–Construction participera activement aux efforts déployés en ce sens.

**11.2** Que les syndicats, appuyés par les fédérations, les conseils centraux et la CSN, se dotent d'un plan d'action annuel afin de favoriser et d'augmenter les échanges formels et informels entre les dirigeantes et les dirigeants syndicaux et les membres. Que, dans le cadre de cet exercice, les syndicats portent une attention particulière aux salarié-es occupant des emplois atypiques, aux jeunes, aux lesbiennes, aux gais, aux bisexuels et aux transidentitaires-LGBT, **aux femmes œuvrant dans les métiers traditionnellement masculins** ainsi qu'à celles et à ceux provenant des communautés culturelles et les travailleuses et travailleurs migrants temporaires. ■

## Réseau Femmes CSN–Construction Venez échanger...

Apprenez à connaître les autres travailleuses de la CSN–Construction ainsi que vos représentantes en condition féminine.

1. [www.csnconstruction.qc.ca/femmes](http://www.csnconstruction.qc.ca/femmes)
2. Entrer votre numéro d'assurance sociale
3. Date de naissance (aaaammjj)



# Mieux vaut une entente qu'une loi spéciale

Par **Gilles Lamoureux**

Porte-parole  
CSN-Construction

**L**a particularité de la négociation de l'industrie de la construction pour les secteurs institutionnel-commercial et industriel vient du fait que celle-ci est née d'une loi spéciale ordonnant aux parties de s'entendre dans un délai d'un an.

Le contexte politique a subi des changements majeurs en cours de négociation. Le Parti Québécois qui, avant la loi, était prêt à reconduire nos conditions pour trois ans, fut renversé par le Parti libéral qui s'était déjà opposé à la reconduction de ces conditions.

Le 29 avril 2014, selon nos informations de source politique, nous apprenions que

s'il n'y avait pas eu d'entente entre les deux parties, Sam Hamad aurait imposé une loi spéciale. Le ministre et ses conseillers étaient favorables à deux demandes de l'Association de la construction du Québec (ACQ), soit la reprise de temps le samedi en cas d'intempéries et les heures supplémentaires majorées à 50 % (temps et demi) au lieu de 100 % (temps double).

Ces positions furent d'ailleurs précisées à plusieurs reprises par le ministre lui-même et par le médiateur durant la négociation.

Compte tenu de la lenteur des négociations, le ministre Hamad a déclaré publiquement qu'il ferait de la prévention et qu'il ne laisserait le temps ni aux syndicats ni aux associations patronales d'appliquer leur droit acquis de grève ou de lock-out.

Dans ce contexte difficile, la négociation avançait à pas de tortue au point où, le 27 juin dernier, l'Alliance syndicale ainsi que la FTQ-Construction firent savoir à l'ACQ et au gouvernement qu'elles souhaitaient un arbitrage sur les sujets litigieux, incluant les cinq demandes patronales.

Ce fut fait le lendemain matin à la table de négociation. Immédiatement, deux représentants de notre comité de négociation rencontraient le ministre pour le convaincre de notre demande.

À cette rencontre, Yves Ouellet, porte-parole de l'Alliance syndicale et représentant de la FTQ-Construction, était présent. Notre stratégie était claire : nous préférons tenter de faire valoir notre argumentation devant un arbitre plutôt que de se faire imposer une loi spéciale qui nous aurait fait mal.

Cette demande d'arbitrage a eu un effet majeur sur les demandes de l'ACQ, au point où celle-ci a décidé de retirer immédiatement ses demandes sur la mobilité de la main-d'œuvre et de reporter aux tables particulières la question de la reprise de temps en cas d'intempéries. Nous étions conscients que sans entente avec l'Alliance syndicale, le sujet serait amené aux tables

particulières, où nous recommandons de préserver le statu quo.

Après plusieurs rencontres demandées par le ministre, nous avons réussi à faire des avancées, notamment sur le droit de rappel pour les formateurs et les salarié-es en congé parental, la clause des aidants naturels, la conciliation travail-famille, le montant d'allocation des repas, les primes, le déplacement d'horaire en pourcentage, les frais de stationnement, les frais d'utilisation du véhicule, les frais de déplacement, le transport en avion, la mobilisation et la démobilisation, les coûts des équipements de sécurité, le congé de deuil pour le tuteur et les petits enfants, le congé parental et la clause sur le harcèlement psychologique.

Les remboursements des frais de transport ont été augmentés, mais seulement à partir de 65 km. Relativement aux clauses financières, nous avons obtenu plus que le règlement du secteur génie civil et voirie qui prévoit des augmentations de 2,1, à 2,3 % pour chaque année couvrant leur convention collective. Nous avons également obtenu un rattrapage salarial pour les travailleurs et les travailleuses gagnant 29 \$ l'heure et moins.

Nous croyons que le gouvernement libéral n'aurait jamais accordé ces augmentations afin d'éviter que celles-ci viennent lui nuire lors de la négociation dans le secteur public.

Sur la question du kilométrage, l'ACQ souhaitait une loi spéciale, car plusieurs conseillers du Parti libéral du Québec auraient accordé l'application de ce point de façon plus large, ce qui nous aurait fait perdre davantage.

Bref, dans l'ensemble et compte tenu du contexte politique, le règlement que nous avons négocié sera toujours mieux qu'une loi spéciale dictée par un gouvernement plus proche du monde patronal que des travailleurs.

Venez en grand nombre aux assemblées générales où nous vous exposerons tous les détails de cette entente. ■



JOCELYN RIENDEAU

# Code de sécurité pour les travaux de construction



Par **Bertrand Gauthier**  
Trésorier

**L**a Fédération de la CSN–Construction participe activement aux diverses réunions qui touchent à la santé et à la sécurité au travail, dont celles portant sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).

Ces travaux paritaires sont supervisés par un représentant de chacune des associations syndicales et des associations patronales, en collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST). D'autres intervenants du milieu du travail se joignent également aux rencontres de façon sporadique.

Des modifications ont été apportées, incluant de nouvelles mesures et normes sur la manutention et l'usage d'explosifs sur les chantiers de construction.

En voici un exemple :

## L'article 4.1.8

Il est interdit de transporter manuellement des explosifs en même temps que des détonateurs et autres accessoires de sautage du même type.

Il a été remplacé par le suivant :

### 4.1.8 : L'employeur doit s'assurer que :

- Les explosifs sont manipulés et utilisés conformément aux instructions du fabriquant ;
- Les explosifs qui sont apportés au chantier correspondent aux quantités nécessaires à l'exécution des travaux de sautage pour une journée de travail ;
- Les explosifs non utilisés pour un sautage sont entreposés dans un dépôt prévu à cet effet ;



- Les explosifs ne sont pas transportés manuellement en même temps que des détonateurs ou autres accessoires de sautage.

Vous pourrez constater que les articles suivants ont également subi de nettes améliorations : 4.1.9 ; 4.3.1 ; 4.3.3. ; 4.3.13 ; 4.4.7 ; 4.6.1.1 ; 4.6.17 ; 4.6.18 ; 4.7.10 ; 4.8.1.

Une demande à l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction) concernant l'élaboration d'une formation sur les modifications portant sur la section IV (Manutention et usage des explosifs) a été déposée par la CSST afin de mettre à jour les connaissances des foreurs, des boute-feux et des entrepreneurs.

D'autres travaux de révision du Code sont aussi en cours relativement aux sujets suivants : appareil de levage de matériaux

et de personnes, manœuvre de recul, échasse, cloueuse pneumatique, cadenas-sage, toile de protection sur échafaudage et garde-corps.

La santé et la sécurité au travail demeurent une priorité pour la Fédération de la CSN–Construction. Elles nécessitent une attention et un travail constant qui misent sur la prévention dans le but de diminuer les accidents et le nombre de morts au travail qui, encore aujourd'hui, sont beaucoup trop nombreux dans notre domaine.

Pour celles et ceux qui désirent en savoir davantage à ce sujet, veuillez communiquer avec nous par courriel. C'est avec plaisir que nous vous transmettrons les documents qui, nous l'espérons, répondront à toutes vos questions. ■

**Site web SST de la CSN :**  
<http://formationsst.csn.qc.ca/>

# Luttes et orientations

Par le comité exécutif

Photo : Maxime Ladouceur



La production de gravier pour les chantiers civils et résidentiels est un des services offerts par Kautaq Construction, une filiale de la société Makivik.

**D**epuis plusieurs années, la CSN–Construction se préoccupe de la situation des Premières Nations et des Inuits du Québec. Lors de notre dernier congrès, les membres de la Fédération ont adopté des résolutions concrètes qui nous permettront de réaliser des avancées.

L'employabilité et la rétention sont deux préoccupations de la CSN–Construction. Trop longtemps, les obligations gouvernementales relatives à l'embauche des autochtones n'ont fait que les reléguer à un rôle de figurant. Nous pouvons le constater par le programme *On the job training* qui est financé de concert par le gouvernement fédéral et par Emploi-Québec. Il est déplorable que certains employeurs bénéficient de cette subvention à l'embauche des travailleuses et des travailleurs des communautés autochtones, mais qu'en fin de compte, ils n'aient pas la volonté réelle de bien les former pour

les garder à long terme. Sans une politique d'employabilité et de rétention, les belles promesses de solidarité ne peuvent pas améliorer la situation de ces travailleurs.

La justice, l'équité et la solidarité sont les valeurs qui sont à la base de notre organisation. Il est donc important pour la Fédération de la CSN–Construction de participer régulièrement aux événements se rattachant aux luttes sociales et économiques des Premières Nations et des Inuits.

## Respecter les différences

Pour que nos efforts se conjuguent dans le respect, nous devons tenir compte des traditions propres aux différentes communautés autochtones, de la diversité des langues parlées et du vaste territoire qui isole plusieurs de ces communautés.

Une formation sur les communautés autochtones devrait être obligatoire pour les

employeurs avant l'obtention d'un contrat. La CSN–Construction croit qu'il serait important d'y aborder plusieurs sujets dont la situation socio-économique dans les communautés autochtones, la formation d'équipes mixtes et le respect des différences.

## Travailleuses autochtones

La Fédération recommande, entre autres, une adaptation des camps pour y accueillir des femmes ainsi que la mise en place d'un programme d'intégration spécifique pour celles-ci. Le versement d'un revenu supplémentaire d'appoint aux familles souvent nombreuses constitue un autre avantage. Il serait donc important de cibler les travailleuses autochtones de l'industrie et de promouvoir leur embauche auprès des employeurs.

À cet égard, l'entreprise affiliée à la Société Makivik embauche de plus en plus de femmes. Des mesures de prévention sont

appliquées afin que celles-ci vivent une belle intégration à l'emploi. L'équipe de travail et le contremaître sont préparés avant l'arrivée de la travailleuse et l'employeur demeure vigilant par rapport aux obstacles qu'elle pourrait rencontrer. Tout est mis en œuvre et, en général, le résultat est positif.

### **La région du Nunavik en fonction de la loi R-20**

La CSN–Construction a rencontré Charles Olivier Picard, le coordonnateur du projet Sanajit de l'administration régionale de Kativik. Celui-ci travaille principalement au soutien à l'emploi et à la formation pour la division de la construction. La rencontre avait pour objectif de nous sensibiliser à l'importance de la création de la région du Nunavik, qui permettrait un accès à des emplois et à des qualifications professionnelles adaptées aux besoins des communautés.

Nous avons aussi rencontré David Larose, coordonnateur de la société Makivik pour la division de la construction. Son mandat consiste, entre autres, à développer la main-d'œuvre régionale de l'industrie et à construire des logements sociaux en collaboration avec une entreprise de construction à but non lucratif. Ses efforts visent tout autant la création de la région du Nunavik pour des raisons similaires, mais aussi afin de favoriser un suivi adapté aux travailleuses et aux travailleurs.

La CSN–Construction partage également l'idée selon laquelle la mise en place de la région du Nunavik constitue une excellente idée. Nous pourrions ainsi tenir compte des réalités des communautés pour mieux nous adapter à leurs besoins spécifiques, autant

en matière d'apprentissage, de promotion, d'embauche que de rétention. Le dénombrement des résultats serait simplifié, ce qui nous permettrait d'apporter les améliorations nécessaires au besoin. Dans notre industrie, si nous désirons prioriser l'ouverture et le respect, il devient essentiel de favoriser des mesures concrètes qui reconnaissent les différences, le territoire et les besoins des peuples autochtones.

### **Formation**

Que ce soient les employeurs, les syndicats ou la Commission de la Construction du Québec (CCQ), l'industrie de la construction doit faciliter l'accès au perfectionnement des travailleuses et des travailleurs autochtones en mettant sur pied des programmes de formations adaptés, et en modifiant certains critères d'éligibilité pour faciliter l'accès à l'emploi. Un programme de compagnonnage (compagnon-travailleur autochtone), ainsi qu'une diversification de tâches afin d'explorer toutes les facettes du métier pourraient permettre un meilleur arrimage en emploi.

Plusieurs recommandations ont été faites à la CCQ en ce sens. Nous travaillons également avec les centres de formation afin de nous assurer d'atteindre les objectifs que nous avons fixés.

### **Le CDFM Huron-Wendat**

En avril dernier, nous avons visité le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre Huron-Wendat (CDFM). Julie B. Vincent, directrice de l'établissement, nous a expliqué la mission du centre auprès des étudiantes et des étudiants autochtones.

## **Quelques données socio-économiques sur le Nunavik**

- Environ 12 000 Inuit répartis dans 14 villages nordiques isolés ;
- Plus de quatre personnes par pièce dans les habitations ;
- Revenu annuel moyen de 15 441 \$, ce qui en fait la seconde région la plus pauvre au Québec ;
- Coût de la vie très élevé à cause des coûts de transport ;
- Taux de crimes violents environ cinq fois plus élevé que la moyenne canadienne ;
- Taux de décrochage scolaire de plus de 85 % ;
- 34 % de la population a moins de 15 ans (16 % pour ensemble du Québec) ;
- 54 % de la population a moins de 25 ans ;
- Taux de suicide six fois plus élevé que la moyenne canadienne.

Cette école accueille des élèves en provenance de toutes les communautés autochtones francophones du Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue à la Gaspésie. En plus des services éducatifs réguliers, le CDFM a développé une approche communautaire qui inclut des démarches d'intégration socioprofessionnelle, des services psychosociaux, de l'aide pour les parents qui recherchent des services de garde, un service de référence pour les banques alimentaires, un comptoir vestimentaire, de l'aide pour les dépendances, etc. Cette approche permet de tenir compte des besoins spécifiques des communautés pour mieux accompagner les élèves durant la formation. Afin de saluer l'excellence de leur travail, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a révélé que les taux de diplomation du CDFM sont plus élevés que les taux québécois. Ils peuvent donc être fiers de leurs succès.

La CSN–Construction est solidaire envers les luttes sociales et économiques des Premières Nations et des Inuits, et nous sommes fiers de les compter parmi nos membres. ■

## **Extrait du Congrès de la CSN–Construction**

**« En regard de la situation sociale, politique et économique défavorables vécues au quotidien par les différentes communautés des Premières Nations, et particulièrement devant les difficultés que vivent les membres de ces communautés pour s'intégrer dans le milieu de la construction, il est proposé :**

- **Que le comité exécutif de la fédération et le bureau fédéral élaborent un plan de travail de concert avec la CSN, les différents conseils centraux ainsi que les communautés des Premières Nations intéressées favorisant et facilitant ainsi l'intégration de leurs membres dans les métiers et occupations de l'industrie de la construction.**
- **Que la fédération s'inscrive en solidarité des luttes des Premières Nations pour leur émancipation. »**

# Les conséquences d'une réforme déconnectée de la réalité

Plus d'un an après l'adoption de la réforme de l'assurance-emploi, nous sommes en mesure de constater que de nombreuses personnes en subissent encore les conséquences.

Par le comité exécutif



La CSN–Construction participe activement à la mobilisation contre la réforme de l'assurance-emploi.

demeurera toujours un secteur d'activités en grande partie saisonnier, soumis au modèle de travail contractuel. L'absence de sécurité d'emploi et de cumul d'ancienneté dans notre industrie augmente la probabilité d'être obligé d'avoir recours à l'assurance-emploi, particulièrement du fait que les employeurs peuvent décider à leur guise de nous réembaucher ou non dans leurs prochains contrats. La Fédération de la CSN–Construction est d'avis qu'il est inconcevable que le gouvernement Harper ne tienne pas compte des différentes réalités vécues dans les nombreux milieux de travail, et particulièrement de toute la complexité de celui de la construction.

La bataille se poursuit et c'est avec toutes leur conviction, leur motivation et leur détermination que les organisations syndicales et les groupes de défense de droits de toutes les provinces se battent.

Dans le cadre du Forum social des peuples, les organismes membres de la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi organisent un tribunal populaire qui procédera à la mise en accusation du gouvernement Harper pour le saccage de ce programme social essentiel. Nous participerons également à un atelier qui abordera les nombreux problèmes liés à la réforme de l'assurance-emploi dans le but de planifier la mobilisation qui nous mènera aux élections fédérales de l'automne 2015. C'est donc un rendez-vous à Ottawa, du 21 au 24 août 2014. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du FSP : [www.peoplesocialforum.org](http://www.peoplesocialforum.org) ■

**L**e comité exécutif de la Fédération de la CSN–Construction demeure vigilant et suit de près les impacts liés à la réforme en participant aux mobilisations et aux réunions des organisations qui luttent contre celle-ci. Lors d'une soirée publique organisée par la Coalition montréalaise contre la réforme de l'assurance-emploi, nous avons partagé de nombreux exemples concrets qui prouvent hors de tout doute que cette réforme ne touche pas seulement aux régions éloignées. Des chômeurs et des chômeuses issus des milieux urbains de plusieurs secteurs d'emplois tels que la construction, l'éducation, le tourisme,

l'agriculture et la culture, comptent parmi les victimes de cette politique du gouvernement Harper.

Les travailleuses et les travailleurs qui doivent faire appel fréquemment à l'assurance-emploi ressentent constamment une pression psychologique depuis l'adoption de cette réforme. Dans les faits, lorsque celles-ci et ceux-ci doivent remplir une demande de prestations, ils se font répéter à chaque période de deux semaines qu'ils sont des prestataires fréquents et par conséquent, qu'ils sont soumis à de nouvelles règles.

Les saisons changeantes québécoises font en sorte que l'industrie de la construction

CONTRIBUTION MILITANTE

# UNE NOUVELLE CAMPAGNE PUBLICITAIRE EST EN CHANTIER.

**FIERS**  
**ET COMPÉTENTS** .COM

FORMATION  
DANS L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION

RESTEZ À L'AFFÛT ET DÉCOUVREZ  
BIENTÔT TOUTES LES FORMATIONS  
AUXQUELLES VOUS AVEZ DROIT !



UNE INITIATIVE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION PRODUITE PAR LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Surveillez la sortie prochaine du répertoire des activités de perfectionnement de l'industrie de la construction 2014-2015 publié par la Commission de la construction du Québec. Pour vous inscrire en ligne, rendez-vous au [www.ccq.org](http://www.ccq.org) ou par téléphone, via la ligne Info-perfectionnement, au 1 888 902-2222.

## EMPLOIS

# Les prévisions pour l'année 2014 et les chantiers à venir

Par le comité exécutif



CONTRIBUTION MILITANTE

**B**ien que 2013 ait été une année difficile pour l'industrie de la construction, l'année 2014 nous apparaît plus prometteuse. Seul le secteur résidentiel semble tendre, encore cette année, vers un rajustement des heures de travail à la baisse.

### Le secteur génie civil et voirie

Le secteur génie civil et voirie pourra compter sur une augmentation des dépenses dans le domaine routier ainsi que dans celui des chantiers d'infrastructures municipales, incluant ceux mis en place en 2013. Cette situation équilibrera le nombre d'heures de travail à la baisse dans les autres projets du secteur.

### Le secteur industriel

En 2013, le secteur industriel a connu une baisse de 17 % des heures de travail, comparativement à 2012. L'amélioration de la situation économique américaine et l'anticipation de la croissance économique mondiale permettent d'envisager un retour

du balancier en 2014. Les annonces de projets se multiplient, ce qui nous laisse présager une hausse dans ce secteur. Plusieurs projets miniers se poursuivent : le projet Éléonore, au Lac Opinaca, ainsi que la modernisation de la mine au Lac Tio sont du nombre, sans oublier l'Aluminerie Alcoa à Deschambault. D'autres projets pourraient voir le jour, notamment une mine de diamants dans les monts Othish, la mine Niobec au Saguenay-Lac-Saint-Jean et une mine de fer près de Chibougamau.

La construction de plusieurs usines est également prévue : une usine d'engrais à Bécancour, une usine d'éthanol à Varennes, une usine d'assemblage d'avions à Mirabel et la cimenterie à Port-Daniel.

### Le secteur institutionnel et commercial

Ce secteur se démarque comme étant le seul à ne pas avoir subi de baisse, puisqu'il a connu une croissance en 2013. Ce rythme devrait se maintenir en 2014 puisqu'il y aura des projets dans le domaine de la santé et

L'équipe de la CSN au poste de Cadillac en Abitibi-Témiscamingue travaillant pour Construction St-Arnaud : Gerry Beaudoin, Jean-Claude Riel, David Larouche, Yvon Nolet, Robert Howard, Steeve Gagnon, François Mongrain et Matthew Vigneault.

de l'éducation. On compte également des centres de détention, un siège social pour le Groupe Jean Coutu, la construction de l'amphithéâtre de Québec ainsi que des projets reliés aux services de transports publics. D'autres investissements dans le commerce de détail, des immeubles de bureaux et des établissements scolaires sont aussi à prévoir.

### Le secteur résidentiel

L'année 2013 a été difficile, avec un recul du volume de travail de 10 %. L'accumulation de propriétés sur le marché a causé une diminution de la demande pour les constructions neuves. Au mieux, l'année 2014 sera comparable à 2013.

### L'augmentation dans certaines régions pour 2014

La région de la Mauricie-Bois-Francs pourra compter sur la construction d'un amphithéâtre à Trois-Rivières, du Complexe Alphonse-Desjardins et possiblement d'une usine d'engrais à Bécancour.

La région de la Baie-James pourra compter sur les travaux de la mine d'or d'Éléonore et de la mine de Qakimajurq de l'entreprise Xstrata Nickel.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, nous retrouverons la construction du Centre de détention d'Amos ainsi que plusieurs projets routiers importants.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean profitera de l'aménagement de la mine de diamants du projet Renard et de travaux d'envergures au parc éolien de Rivière-du-Moulin. ■

Source : CCQ, Direction de la recherche et de la documentation, décembre 2013.



**BÂTIS DROITS**  
Pour des conditions de travail dans l'industrie, le commerce et la construction  
[www.csnconstruction.qc.ca](http://www.csnconstruction.qc.ca)

**Restez en contact** 

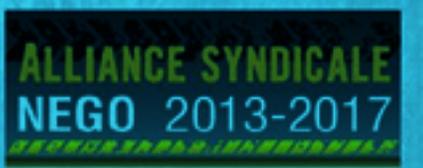
Inscrivez-vous à l'infolettre de la CSN-Construction pour en savoir plus sur notre syndicat et milieu de travail.

Courriel

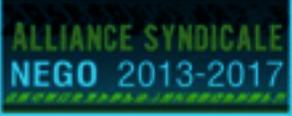
**Espace membres**

Mettre à jour votre disponibilité à travailler.

**Négociation - mobilisation**



30 avril 2013  
**1er mai: Bonne fête internationale des travailleuses et des travailleurs!**  
Le 1er mai 1885, des ouvriers de Chicago font la grève pour diminuer la journée de travail à 8 heures. Depuis lors, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs est célébrée partout dans le monde et symbolise le courage et la détermination d'hommes et de femmes qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. La CSN-Construction leur souhaite bonne fête!  
[En lire plus](#)



syndicale, qui représente tous les syndicats de la construction, condamne l'interdiction d'inclure des mesures rétroactives dans les conventions collectives.  
[En lire plus](#)

30 avril 2013  
**Négociation 2013: L'absence de mesures rétroactives appauvrit les travailleuses et les travailleurs de la construction**  
Les conventions collectives s'appliquant aux travailleuses et aux travailleurs de la construction du Québec viennent à échéance, aujourd'hui, le 30 avril 2013. L'Alliance syndicale, qui représente tous les syndicats de la construction, condamne l'interdiction d'inclure des mesures rétroactives dans les conventions collectives.  
[En lire plus](#)

**Nouvelle édition**

**Le Bâtisseur**

Télécharger une version PDF de notre bulletin  
Publié par la CSN-Construction depuis 1965.  
[Voir les parutions précédentes](#)



29 avril 2013  
**50 000 personnes disent NON à la réforme de l'assurance-emploi**  
La manifestation du samedi 27 avril a été une réussite et démontre qu'au Québec, c'est NON au raccourci de l'assurance-emploi. Pour voir des photos de la manifestation et lire l'analyse de la situation, cliquez sur le lien ci-dessous.  
[En lire plus](#)



28 avril 2013  
**Chantal Gauthier, directrice générale de la CCOQ**  
Dans une entrevue qu'elle accordait dans l'édition de mars de la revue *Le Bâtisseur*, publiée par la Commission québécoise de la construction, la directrice générale de la CCOQ, Chantal Gauthier, a parlé de l'avenir de l'industrie de la construction au Québec. Elle a également mentionné le projet de loi 100, qui sera en place dès le 9 septembre 2013.  
[En lire plus](#)



23 avril 2013  
**Manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi à Montréal**  
Les chômeurs, les étudiants, les jeunes et les personnes âgées ont participé à la manifestation nationale ce samedi 27 avril à Montréal pour dénoncer le raccourci du régime de l'assurance-emploi.  
[En lire plus](#)



14 avril 2013  
**Négociation 2013**  
L'Alliance syndicale, composée de la CSD-Construction, de la CSN-Construction, de la FTQ-Construction, du Conseil provincial Inter et du SQC, a élaboré un projet de convention collective à partir des revendications de toutes les organisations syndicales. Voir les demandes syndicales et patronales qui figurent dans le tronc commun, soit les éléments qui se retrouvent dans les quatre conventions collectives: Résidentiel, Génie civil et Voirie, Institutionnel et commercial, Industriel. Les reculs des associations  
[En lire plus](#)

**La condition féminine dans l'industrie de la construction**

Les femmes accomplissent de grandes choses dans l'industrie de la construction. Elles sont remplies par des rêves et des ambitions. Elles ont un chemin à faire.  
[En lire plus](#)



**L'industrie en chiffres**

Le Québec génère en moyenne 230 000 emplois directs par mois, soit 1 emploi sur 20 au Québec.  
Source: Commission de la construction du Québec

Visitez le site Internet de la CSN-Construction Pour les nouvelles syndicales et tout savoir sur l'industrie de la construction, les chantiers, les événements, cliquez sur [www.csnconstruction.qc.ca](http://www.csnconstruction.qc.ca)

# À votre service partout au Québec

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**1 800 463-1312**

**BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE**

**1 800 463-2762**

**CÔTE-NORD**

**1 855 888-7152**

**ESTRIE**

**1 800 463-3629**

**ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**418 986-3353**

**LANAUDIÈRE**

**1 855 759-6083**

**LAURENTIDES**

**1 855 759-6083**

**MAURICIE-BOIS-FRANCS**

**1 800 667-7572**

**MONTÉRÉGIE**

**1 855 261-0109**

**MONTRÉAL**

**514 598-2421**

**OUTAOUAIS**

**1 877 643 8723**

**QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**1 800 363-6331**

**SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

**1 800 561-9824**

[www.csnconstruction.qc.ca](http://www.csnconstruction.qc.ca)

[www.facebook.com/csnconstruction](https://www.facebook.com/csnconstruction)

Communiquez votre disponibilité à l'emploi, mensuellement,  
un seul numéro de téléphone partout au Québec :

**1 888 598-2044**



## LE BÂTISSEUR

Publié par la CSN-Construction

Juillet 2014

### Production

Service des communications  
de la CSN

### Rédaction

Karyne Prigent, Pierre Brassard,  
Bertrand Gauthier, Gilles  
Lamoureux et Martin Petit

### Photographie

Clément Allard, Michel Giroux,  
Jocelyn Riendeau, Normand  
Blouin et Pascal Ratthé

### Conception graphique

Philippe Brochard

### Illustration

Alain Reno

### Impression

et distribution  
Service des  
communications-CSN

### Tirage

21 000 exemplaires  
P.P. 40064900



**CSN  
CONSTRUCTION**

2100, boulevard De Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2K 4S1

### Téléphone

514 598-2044

### Courriel

[sec-fede@csnconstruction.qc.ca](mailto:sec-fede@csnconstruction.qc.ca)

